

SOPIM

CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE
jeudi 4 décembre 2025 à 9h00

ORDRE DU JOUR

- I. Point rentrée 2025/2026
- II. Point sur les CSI 2025
- III. Point Mission Doctorale
- IV. Point Budget 2025
- V. Point EPE
- VI. Point Contrats Doctoraux
- VII. Informations
- VIII. Questions diverses

I. Point rentrée 2025/2026

Point rentrée 2025/2026

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

71 participants à la journée de rentrée du 27/11/25 à Dijon

NOMBRE D'INSCRIPTIONS 2025/2026 AU 28 NOVEMBRE 2025

SITE	INSCRIPTIONS 2025/2026 (2024/2025)	1A	2A	3A	4A	5A	6A	TOTAL
UMLP	124 (143)	40 (+1 en cours)	46 (+5 en cours)	27 (+4 en cours)	11 (+4 en cours)	2 en cours	1 en cours	288 INSCRITS AU 28/11/2025 <i>(291 inscrits au 25/11/2024)</i>
SUPMICROTECH	29 (35)	5 (+1 en cours)	11	9 (+4 en cours)	3 (+3 en cours)	1	0	
UTBM	78 (62)	20	21 (+1 en cours)	23 (+1 en cours)	12 (+1 en cours)	2 (+1 en cours)	0	
UBE	57 (51)	18 (+13 en cours)	20 (+4 en cours)	13 (+3 en cours)	6 (+5 en cours)	0	0	
Total		83	98	72	32	3		

- Attention : Sensibiliser les doctorants à la mises à jour du PIF mais aussi de la CIF

Point rentrée 2025/2026

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

NOMBRE DE SOUTENANCES 2025 (AVEC COMPARAISON 2024)

SITE	NOMBRE SOUTENANCES 2025 (2024)	HDR 2025 (2024)	TOTAL
UMLP	46 (49)	5 (8)	
SUPMICROTECH	11 (14)		SOUTENANCES thèses : → 82 (125)
UTBM	11 (28)		SOUTENANCES HDR : 9 (10)
UBE	14 (24)	4 (1)	

Point rentrée 2025/2026

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

NOMBRE D'ABANDONS 2025/2026 AU 24 NOVEMBRE 2025

SITE	ABANDONS 2025-2026 (2024-2025)	MOTIFS	TOTAL 2025-2026 (2024/2025)
UMLP	4 (1)	- Arrêt de contrat doctoral (non autorisation de réinscription en 3 ^{ème} année) - Décès - Manuscrit non finalisé à la fin de la 7 ^e année - Convention cotutelle impossible à finaliser, le doctorant a poursuivi sa thèse dans son pays d'origine	10 (6 en 2024/2025)
SUPMICROTECH	1 (1)	- Souhait de mettre fin au contrat CIFRE	
UTBM	0 (1)	<i>A noter : un transfert de dossier vers un autre établissement (mais pas un abandon)</i>	
UBE	5 (3)	- Conflit non résolus avec la direction de thèse - Raisons personnelles et professionnelles - Difficultés rencontrées au cours du doctorat - Acceptation pour un poste de fonctionnaire public – ingénieur réseaux - Motif non communiqué	6

Point rentrée 2025/2026

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

Rappel sur les codirections

Rappel du texte concernant le nombre de codirections suite à des alertes remontées par les BU (article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016) :

« Le doctorant est placé sous la responsabilité d'un directeur de thèse. La direction scientifique du projet doctoral peut être éventuellement assurée avec un codirecteur. Les codirecteurs peuvent être rattachés à des écoles doctorales distinctes. Lorsque la codirection est assurée par une personne issue d'un établissement public industriel et commercial ayant des missions de recherche, d'un établissement privé de formation ou de recherche, d'une fondation de recherche privée, d'une entreprise privée ou d'une administration, le nombre de codirecteurs peut être porté à deux. »

➤ Encadrement limité à :

- **1 directeur/une directrice de thèse**
- **1 codirecteur/une codirectrice**
- **Un 2^{ème} codirecteur seulement s'il est issu du monde socio-économique**
- **Les autres personnes doivent être indiquées comme « coencadrants/coencadrantes »**

II. Point sur les CSI 2025

Point sur les CSI 2025

Labo/Dept	Nbr doctorants 1A	Besoin CSI année N-1 par Labo	Besoin CSI par Labo	Nbr CSI fait par membres Labo	Nbr Membres internes par Labo	% saturation	marge nb CSI 3/personne	% 1A / Labo	Nbr Membres calculé (3 CSI)
CIAD	6	10	16	20	7	57,1	1	5,26	2
DRIVE	4	8	12	17	9	37,8	10	3,51	1,33
FEMTO/AS2M	8	18	26	26	12	43,3	10	7,02	2,67
FEMTO/OPT	9	12	21	24	16	30,0	24	7,89	3,00
FEMTO/ENERGIE	15	27	42	47	16	58,8	1	13,16	5,00
FEMTO/DMA	7	23	30	27	8	67,5	-3	6,14	2,33
FEMTO/TF	10	14	24	25	10	50,0	5	8,77	3,33
FEMTO/DISC	11	25	36	25	11	45,5	8	9,65	3,67
FEMTO/MN2S	10	10	20	20	11	36,4	13	8,77	3,33
ICB/COMM	13	14	27	12	5	48,0	3	11,40	4,33
ICB/PMDM	4	9	13	16	7	45,7	5	3,51	1,33
ICMUB/IFTIM	4	4	8	7	2	70,0	-1	3,51	1,33
ImVIA	10	14	24	29	14	41,4	13	8,77	3,33
LIB	3	11	14	21	9	46,7	6	2,63	1,00
SINERGIES	0	4	4	8	4	40,0	4	0,00	0,00
ELLIADD	0	9	9	3	2	30,0	3	0,00	0,00
LMC-IRAMAT	0	1	1	0	0			0,00	0,00
LEAD	0	0	0	0	0			0	0,00
TOTAL	114	213	327	327	143		106	100,00	38

Point sur les CSI 2025

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

NOMBRE DE CSI 2025 A FAIRE EN 2025 : 275 (273 en 2024)

SITE	NOMBRE CSI 2025 FAITS	TOTAL
UMLP	96	
SUPMICROTECH	27	251 CSI FINALISES AU 24 NOVEMBRE 2025
UTBM	70	
UBE	58	

Point sur les CSI 2025

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

242 rapports reçus dont (228 en 2024) :

- 106 pour entrer en 2A (88)
- 82 pour entrer en 3A (84)
- 43 pour entrer en 4A (48)
- 9 pour entrer en 5A (8)
- 2 pour entrer en 6A (0)

7 CSI en cours, 1 CSI à 3 mois, 4 CSI Incertains, 1 CSI défavorable

Restent 20 rapports/réunions à réaliser (45 en 2024) :

- 6 rapports pour entrer en 2A
- 4 rapports pour entrer en 3A
- 6 rapports pour entrer en 4A
- 4 rapports pour entrer en 5A

Point sur les CSI 2025

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

- Mobilisation de **123** (96 en 2024) collègues en interne à l'ED. **Merci pour leur investissement dans l'ED!**
- Moyenne de **2,23** (3 en 2024) CSI à réaliser par collègue
- Beaucoup de réunions en visio
- Retours plutôt favorables de l'intérêt des CSI par les collègues
- Pas de difficultés particulières remontées sur les questionnaires avant CSI et sur le modèle du rapport.
- Compréhension du circuit de signatures pour le rapport → **membre intern/ext → ED → Doc, Dir thèse**
- Ne pas faire de CSI sans les membres externes et internes
- Les problèmes ne sont pas toujours soulevés en CSI (cas soulevés après)
- **Formulaire UBFC à supprimer**
- → **Effectuer les réunions CSI avant l'été ou fin août pour la majorité des cas**
- **Remarques, commentaires ?**

III. Point Mission Doctorale

Point Mission Doctorale

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

Bilan des formations transversales 2024-2025

- **161 formations inscrites au catalogue et 251 sessions de formation**
- **1723 inscriptions + 339 validations de MOOC**
- **Taux d'absentéisme: 6% (6% en 2023-2024)**
- **95 Intervenants :**
 - > 42 bénévoles (SCD UMLP et UBE, dataBFC, AFEV, ANSSI, DECA/SATT) (44%)
 - > 29 enseignants-chercheurs (UMLP, UBE, UTBM) (31 %)
 - > 22 vacataires (BIATSS UMLP et UBE, intervenants extérieurs, retraités) (23%)
 - > 2 prestataires (VSS Formation et CLA) (2%)
- **61 % Très satisfaits, 29% Satisfait, 7% Moyennement satisfaits**

Bilan détaillé sera fait lors de la commission formation de l'ED

Point Mission Doctorale

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

Résultats des AAP du Conseil régional – Financements de thèses

La Commission permanente qui s'est réunie le 23 mai 2025 a statué sur les dispositifs « Envergure-Amorçage » et « Structuration de la Recherche ».

Structuration de la Recherche

- EIPHI : 10 contrats doctoraux
- TRANSBIO : 6 contrats doctoraux
- INTHERAPI : 4 contrats doctoraux

➤ UMLP va reverser la masse salariale à UBE pour les doctorants qui seront inscrits à UBE (employeur = UBE)

Envergure-Amorçage

- 12 contrats doctoraux

Bénéficiaires : UBE et UMLP

- Répartition par thématique :

42% Sciences Humaines et Sociales

32% Sciences Fondamentales Appliquées et Technologies

19% Santé Cognition Sport

7% Droit, Gestion, Economie, Politique

IV. Point Budget 2025

Point budget 2025

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Dotations annuelles des ED et du Collège doctoral

Proposition de faire les calculs de répartition des budgets des ED sur la base de la proposition faite dans la convention de coordination du doctorat, issue des discussions en groupe de travail le 13/11/2024 :

*« Un 1^{er} **revertement** des droits d'inscription doctorat et HDR est réalisé par les établissements en début d'année civile (dès l'ouverture des crédits). Il correspond au nombre d'inscrits réel entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année n-1. Un 2nd **revertement** est effectué en juillet, un fois le nombre d'inscrits définitif connu. Il correspond au nombre d'inscrits entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année n. Une régularisation a lieu en fin d'année civile en fonction des dépenses réelles. »*

UTBM et SUPMICROTECH d'accord pour un revertement à UMLP.

Discussions pour UMLP et UBE

Estimation (basée sur les données disponibles dans ADUM > chiffres à confirmer avec les établissements) des montants à reverser par les établissements, réalisée en date du 22/01/2025 :

UBE = 238 391 € doctorat + 7 854 € HDR

UMLP = 188 483 € doctorat + 4 998 € HDR

UTBM = 22 848 €

IAD = 13 268 €

SUPMICROTECH = 12 495 €

TOTAL = 488 337 €

Point budget 2025

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Dotations annuelles des ED et du Collège doctoral

75% de l'enveloppe globale sont dédiés aux ED > enveloppe de 366 252,75 €*

25% de l'enveloppe globale sont dédiés au Collège doctoral > enveloppe de 122 084,25 €*

Indicateurs aux 22/01/2025 :

	Inscrits thèses + HDR au 22/01/2025	Sout. thèses + HDR 2024
CP	156	45
DGEP	215	37
ES	347	131
LECLA	165	32
SEPT	258	50
SPIM	333	135
TOTAL	1474	430

Application de la clé de répartition :

- Part forfaitaire de 25%
- Part inscrits thèses + HDR de 35 %
- Part soutenances thèses + HDR de 40%



	Dotations au 22/01/2025* (1 ^{er} reversement)
CP	44 158,80 €
DGEP	46 564,21 €
ES	90 069,60 €
LECLA	40 512,39 €
SEPT	54 732,87 €
SPIM	90 214,87 €

*estimations – chiffres à confirmer avec les établissements

Point budget 2025

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

SPIM

Budget du Collège Doctoral géré à UMLP

Formations transversales	42 552,84
Formation des encadrants	15 586,17
Evénement MT180	12 321,77
Evénement JRD	6 910,64
Evénement Cérémonie 2024	103,95
Fonctionnement	25 617,43
TOTAL engagé au 28/11/25	103 092,80

Pas de budget commun pour les ED => 3 lignes de crédits pour SPIM !

Point budget 2025

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

SPIM

Point budget ED SPIM en €				
	01/12/2025			
Etablissement :	UBE	UMLP	IAD	
1er versement-31/01/2025	11 160,00			
2ème versement-20/05/2025	8 000,00			
3ème versement-22/09/2025	15 627,00			
TOTAL BUDGET ANNEE :	34 787,00	56 233,55	446,25	91466,8
Fonctionnement ED	1 435,52	221,91	445,99	2 103,42
Remboursement laboratoires	9 759,15	12 944,69		22 703,84
Remboursement formation doctorants	7 727,09	14 160,75		21 887,84
Formateurs		7 467,33		7 467,33
Prix ED	200,00	2 000,00		2 200,00
Aide/Subventions organisation JJCAB		1 000,00		1 000,00
Aides exceptionnelles doctorants				
TOTAL DEPENSES :	19 121,76	37 794,68	445,99	57 362,43
Solde Etablissement :	15 665,24	18 438,87	0,26	34 104,37

Point budget 2025

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

CALENDRIER DE LA CHAINE DE DEPENSES

Lundi 1^{er} décembre 2025 : date de fin des engagements pour toutes les dépenses y compris contrats pluriannuels.

Lundi 08/12/2025 : date limite de réception à l'agence comptable des DP relatives aux marchés. Le respect de cette date garantit un traitement et mise en paiement avant la fermeture.

Mercredi 17/12/2025 : date limite de réception à l'agence comptable de toutes les autres DP (hors marchés) et de leurs justificatifs.

Sont donc notamment concernées :

- Les DP de gratifications de stage
- Les DP de régularisation de dépenses avant ordonnancement (*factures de fluides, APRR...*) Attention : ne transmettre la DP que si le prélèvement a déjà effectivement été réalisé sur le compte bancaire de l'université.

Les DP arrivées au-delà de la date limite ne pouvant être traitées feront l'objet d'un rejet et n'impacteront donc pas l'exercice budgétaire 2025. Elles devront être réémises sur l'exercice 2026.

Pour les immobilisations, ne pas oublier de réaliser et d'envoyer les **fiches Neptune** avec la DP.

Les DP doivent être transmises à l'agence comptable en flux régulier tout au long de l'année sans attendre la date limite.

Jeudi 18/12/2025 : dernier paiement 2025 effectué par l'agence comptable.

Vendredi 19/12/2025 : date limite de transmission des DC de « mises en service » des biens immobilisés. (Écriture débit du compte 21* / crédit du compte 23*)

Vendredi 19/12/2025 avant midi : date limite de réception à l'agence comptable des demandes de prise en charge de la paie de décembre 2025.

Vendredi 19/12/2025 à partir de midi : visa comptable de la paye de décembre 2025.

Point budget 2025

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Procédure de remboursement aux laboratoires

La procédure et les conditions d'attribution sont disponibles sur le site de l'ED : <https://spim.ubfc.fr/ ecole-doctorale/aides-financieres/>

A noter : **Actuellement, remboursement pris en charge par l'ED jusqu'à 1000 € maximum par an par doctorant avec un plafond également limité à 50% du montant total de chaque mission.**

Résumé du déroulé

Avant la mission (2 semaines en France, 1 mois à l'étranger)

- Le doctorant valide avec ses encadrants sa participation à une conférence ou Formation Hors Catalogue, et identifie une ligne de financement (établissement, numéro) avec son laboratoire/département de recherche
 - Le doctorant établit et fait signer un OM avec frais de son employeur si ce dernier est également la tutelle gérant les crédits utilisés, ou avec un OM sans frais de son employeur et un OM avec frais de la tutelle gérant les crédits utilisés.
 - Le doctorant remplit, fait signer par le directeur laboratoire/dept une demande de participation financière de l'ED SPIM, et l'envoie au secrétariat de l'ED pour signature (**Alika Rossetti pour UMLP ou SUPMICROTECH, Caroline Delamarche pour UTBM, Céline Daubigney pour UBE**).
 - **Actuellement, le retour ED est fait au doctorant.**
- Le doctorant part en mission.

Après la mission

- Au retour de la mission, le doctorant fournit aux gestionnaires du laboratoire/dept l'ensemble des documents nécessaires au remboursement des frais engagés **y compris le/les OM et la demande de participation financière validée par l'ED**.
- Un état de liquidation (EL) est fourni par l'établissement financeur au laboratoire.
- **Cet EL et les justificatifs de la mission sont transmis par les gestionnaires du laboratoire aux gestionnaires financiers en charge des écoles doctorales (actuellement Léa Lagarde, lea.lagarde@umlp.fr, Céline Daubigney pour UBE).**
- En cas de transfert entre lignes d'un même établissement, une facture pro-forma est remplie par les gestionnaires du laboratoire pour le reversement vers la ligne budgétaire souhaitée (ligne du département, si la mission a été prise en charge par celui-ci).
- En cas de versement entre établissements, une facture est déposée par l'établissement qui reçoit les fonds.
- Dans la mesure du possible, le versement a lieu sur l'année suivante, si le processus a lieu en fin d'année.

V. Point EPE

Point EPE

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

COPIM

Point sur la situation politique, administrative et financière

COPIL Académique du 11 juillet 2025 :

Les établissements s'entendent pour que la Mission doctorale organise la JRD.

COPIL Académique du 5 septembre 2025 :

- La Cérémonie de remise des diplômes commune est annulée
Dans l'attente de décision sur l'éventuelle organisation de cérémonies par chacun des 2 EPE
- Un groupe de travail a été mis en place pour finaliser la convention sur le doctorat
Objectif : finalisation fin 2025
- Un appel à candidatures pour la direction et la direction-adjointe du Collège doctoral a été lancé
- Un accord a été trouvé pour le bouclage du budget 2025 du Collège doctoral : chaque établissement va contribuer à hauteur de ses effectifs (UTBM et SUPMICROTECH ont déjà fait des reversements, IAD a mis à disposition à IAD et UBE va verser sa contribution à UMLP)

Organisation de rencontres séparées par les deux EPE :

Directeurs et directeurs adjoints côté Franche-Comté le 24/09/

Directeurs et directeurs adjoints Côté Bourgogne 08/10, 21/10, 19/11

Point EPE

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

COPIM

Point sur la situation politique, administrative et financière

15/10 Visio avec le copil Académique

ED réaffirment que la meilleure solution reste d'avoir un budget unique commun aux différents sites
Discussions sur les aides sociales aux doctorants

Prérogative des ED ? dans l'urgence cela fonctionne bien

➤ Au moment du COVID, les ED avaient été les 1ères à proposer des aides exceptionnelles et avaient été soutenues et suivies par les établissements réunis, à l'époque, au sein du CAC UBFC.

➤ Les aides exceptionnelles représentent une partie marginale de leur budget

Gestion par les services sociaux des deux EPE en question ?

- Le COPIL académique du 14/11 a entériné la décision du Conseil de site du 13 novembre de réaliser des cérémonies de remise des diplômes séparées pour 2025-2026.
- Demande PARTICIPATION DES VP AUX REUNIONS DU COLLEGE DOCTORAL
A minima lors des points de l'ordre du jour ayant des aspects politiques.
Les ED y voient aussi une façon d'améliorer les relations.
Réunions dédiées aux questions techniques et non aux questions politiques et stratégiques (AG Collège).
- A ce jour pas de retour sur la convention du doctorat

Point EPE

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Appel à candidatures pour la co-direction du Collège doctoral

Le COPIl Académique a lancé le 21/11 l'appel à candidatures pour la co-direction du Collège doctoral.

L'appel est ouvert du 21/11 au 11/12/25, pour un début de mandat le 01/02/26.

Critères d'éligibilité :

- Être titulaire d'une habilitation à diriger les recherches,
- Être membre de l'EPE UBE ou de l'EPE UMLP ou de l'IAD.

La fonction est incompatible avec celle de direction ou direction-adjointe d'une ED, d'une UR, d'une composante ou d'une fonction de gouvernance dans un des établissements.

Nomination :

Les candidatures seront examinées :

- Pour avis par le CoPil Académique et le bureau du collège doctoral,
- Pour avis par le Conseil de site,
- Puis pour avis par les Commissions de la Recherche des établissements.

Les candidat(e)s seront nommés conjointement par les chefs d'établissements de l'UBE, UMLP ou IAD, pour la durée de l'accréditation et leur mandat est renouvelable une fois.

Point EPE

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

Appel à candidatures pour la co-direction du Collège doctoral

Les missions principales seront :

- Organiser les études doctorales et la délivrance des HDR, en accord avec la politique des établissements en matière de formation à et par la recherche doctorale et avec les instances de coordination territoriale : conseil de site Bourgogne-Franche-Comté et CoPil Académique ;
- Faciliter la coordination entre les écoles doctorales, veiller à l'harmonisation des pratiques, organiser des formations à l'intention des doctorantes et doctorants et organiser des actions communes en accord avec le conseil de site ;
- Présider le bureau du collège doctoral et l'AG du collège doctoral ;
- Représenter les acteurs locaux du doctorat au niveau national – Réseau National des Collèges Doctoraux (RNCD) notamment ;
- Assurer la valorisation du diplôme de doctorat et la promotion du doctorat ;
- Proposer des éléments de réflexion sur les adaptations et évolutions de la formation doctorale en lien avec les besoins et évolutions de la recherche ;
- Présenter annuellement un rapport d'activités ainsi qu'un projet pour l'année à venir (actions, missions, budget) devant l'Assemblée Générale du Collège doctoral, les instances recherche des établissements et le CoPil Académique BFC.

Point EPE

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

Rapports annuels : ce que les ED doivent présenter en instances

Arrêté du 25 mai 2016

Les ED doivent présenter à la Commission recherche des établissements co-acrédités :

- Un rapport d'activité annuel
- La liste des bénéficiaires des contrats doctoraux établissement
- La liste des bénéficiaires d'une dispense de Master
- La liste des bénéficiaires d'une réinscription dérogatoire en 7^{ème} année

Les années précédentes, un rapport commun était rédigé et présenté au CAC UBFC.

Les ED souhaitent continuer à déléguer ces missions au Collège en 2025/2026

Point EPE

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

Recrutement sur le poste de Chargé de valorisation du doctorat

5 entretiens ont eu lieu mardi 18/11 matin.

3 candidats ont été classés.

Le candidat classé en 1 a accepté la proposition de poste : Charly DUMONT

Date de prise de poste envisagée (à confirmer) : 1^{er} décembre

Parcours universitaire :

Master de sociologie (Lyon II/ENS Lyon)

Doctorat (non soutenu) en sociologie au LIR3S

Parcours professionnel :

Enseignement

Assistant statisticien sur l'enquête IPDoc en 2022

VI. Point contrats doctoraux

Point Contrats Doctoraux

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Mise à jour des listes des chercheurs dans les UR

En anticipation d'une éventuelle répartition des contrats doctoraux par le Collège doctoral début 2026, si la convention en cours de discussion le prévoit :

- **Demande de la mise à jour de la liste des chercheurs dans les unités de recherche aux directions des unités**
- **Délégation à la Mission doctorale**

Informations d'ordre RH concernant les enseignants-chercheurs employés par les établissements :

- **Informations concernant les chercheurs ONR**
- **Les mises à jour sur l'obtention de l'HDR**
- **L'école doctorale de rattachement**
- **Les nouveaux éméritats**
- **Les personnels en disponibilité**

Données en date du 1^{er} janvier 2026, ce qui permettra de prendre en compte les soutenances HDR de la fin de l'année 2025.

Pas de retour connu pour : ELLIADD, ICB, ImVIA, IRAMAT/LMC

Point Contrats Doctoraux

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Répartition des contrats doctoraux établissement au sein des UR

Principes fondamentaux :

1/ la capacité d'accueil des doctorants dans la structure : elle est en lien direct avec le nombre d'HDR et avec le nombre de doctorants dans la structure.

Allocation directe d'un contrat doctoral établissement à une **UR/Dept qui a un nombre d'HDR supérieur à un seuil de 12 HDR.**

2/ le dynamisme de la structure : il est en lien avec l'**évolution du nombre d'HDR** et avec le nombre de thèses soutenues (contrats cherchés par les personnels)

3/ **l'historique sur 4 ans** du résidu obtenu après le calcul permettant l'attribution des allocations établissements et sur le nombre d'allocations établissements obtenues

4/ la qualité de l'encadrement : implication de la structure lors des CST, auditions, la durée moyenne de thèse, abandons, formations, conflits

Point Contrats Doctoraux

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Nombre HDR année 2021-2022-2023-2024 dans ED SPIM

Laboratoire/Département/Equipe	HDR(2021)	HDR(2022)	HDR(2023)	HDR(2024)
FEMTO-ST/OPTIQUE	22	22	20	20
FEMTO-ST/DMA	26	26	26	26
FEMTO-ST/AS2M	15	15	15	16
FEMTO-ST/DISC	28	29	29	29
FEMTO-ST/MN2S	27	28	25	24
FEMTO-ST/TF	14	14	13	12
FEMTO-ST/ENERGIE	21	21	22	22
DRIVE	15	15	16	15
SINERGIES (NIT)	5	5	5	5
ICB	17	18	24	22
ImVIA	34	34	21	21
LIB	15	15	13	13
CIAD	12	12	12	12
ELLIAD	1	2	2	2
ICMUB			12	13
IRAMAT/LMC			2	2
LEAD			1	1
				255

Point Contrats Doctoraux

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

Nombre de soutenances par année civile

Soutenances	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FEMTO-ST/OPTIQUE	4	7	7	5	6	12
FEMTO-ST/DMA	9	9	7	11	9	9
FEMTO-ST/AS2M	6	4	14	3	9	11
FEMTO-ST/DISC	12	15	13	12	13	18
FEMTO-ST/MN2S	5	7	5	6	5	6
FEMTO-ST/TF	6	7	3	4	5	4
FEMTO-ST/ENERGIE	16	11	7	14	12	12
DRIVE	9	1	3	4	4	7
SINERGIES (NIT)	5	1	2	1	2	4
ICB	5	8	7	7	13	13
ImVIA	10	12	16	19	8	10
LIB	5	4	2	0	6	7
CIAD	5	10	5	3	4	7
ELLIAD	1	0	2	0	1	1
ICMUB					2	4
LMC-IRAMAT					0	0
LEAD					0	0
					125	

Point Contrats Doctoraux

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Répartition des contrats établissement + Isite+CAGB+LPR

Département / Laboratoire/ Equipe	2020	2021	2022	2023	2024
FEMTO-ST/OPTIQUE	2	1	1	2	1
FEMTO-ST/DMA	2	2	2	1	3
FEMTO-ST/AS2M	1	1 (+0.5)	2+CAGB	1	1
FEMTO-ST/DISC	2	2	2	2	2
FEMTO-ST/MN2S	2	1	1	2	1
FEMTO-ST/TF	1	1+Isite	1	1	1
FEMTO-ST/ENERGIE	1	2	2	2	1
DRIVE	1	1	1	2	1
SINERGIES (NIT)	0	0	0	0	0
ICB	2	1	2	1	1
ImVIA	3	3 (-0.5)	3	2	2
LIB	1	1	1	1	1
CIAD	0	1	1	1	1
ELLIAD	0	0	0	0	0
ICMUB				0	1
LMC-IRAMAT				0	0
LEAD				0	0

Point Contrats Doctoraux

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

Répartition des contrats doctoraux au sein de l'ED

1- Répartition par établissement

- UMLP 9 contrats
- UBE 5 contrats
- UTBM 2 contrats

2- Critères

- Potentiel de direction de l'ED : nombre d'HDR
- Dynamisme de l'ED : soutenance de thèses et d'HDR sur 4 ans
- Prise en compte de l'historique des attributions sur l'année précédente
- ~~Prise en compte des allocations CSC pour 0,5/allocation pour le calcul des écarts~~

3- Répartition :

- Calcul des répartitions à priori en gérant les arrondis et en prenant en compte l'historique (crédit, déficit)
- Gestion des allocations par attribution établissement

Critère de répartition : $(\% \text{HDR} + \% \text{soutenances thèses et HDR (4 ans)}) / 2 * \text{nombre de CD} / 100$

Point Contrats Doctoraux

Calcul du nombre de contrats

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

13 CD attribué en considérant que **1 contrat est donné à chaque département de FEMTO-ST, ImVIA, ICB (NFC), LIB, DRIVE, CIAD et ICMUB qui ont plus de 12 membres HdR**

2025									
UR	%HDR 2024	%soutenances <2024	(%HDR+%soutenances)/2*nbreCD/100 2024	(%HDR+%soutenances)/2*nbreCD/100 2024 - écart historique sans CSC	attribution 1er tour (12 HDR)	2ème tour	Etablissement	Obtenu	Ecart après attribution sans CSC
Optique	7,8	7,2	1,21	-0,05	1		1 UMLP	1	1,05
DMA	10,2	8,7	1,51	-0,09	1		1 UMLP	1	1,09
AS2M	6,3	9,2	1,24	-1,54	1		1 UMLP	1	2,54
DISC	11,4	13,8	2,01	1,76	1	1	1 UMLP + 1 UMLP	2	0,24
MN2S	9,4	5,3	1,18	0,86	1		1 UMLP	1	0,14
TF	4,7	3,9	0,69	-1,44	1		1 UMLP	1	2,44
Energie	8,6	11,4	1,60	-0,37	1		1 UMLP	1	1,37
DRIVE	5,9	4,3	0,82	-0,93	1		1 UBE	1	1,93
SINERGIES	2,0	2,2	0,33	2,16	0	1	1 UMLP	1	-1,16
ICB	8,6	9,7	1,46	-0,52	1		1 UTBM	1	1,52
IMVIA	8,2	13,0	1,70	0,38	1	1	1 UBE +1 UBE	2	1,62
LIB	5,1	3,9	0,72	-0,32	1		1 UBE	1	1,32
CIAD	4,7	4,8	0,76	0,80	1		1 UTBM	1	0,20
ELLIADD	0,8	1,0	0,14	-0,30	0			0	0,30
ICMUB	5,1	1,7	0,54	-0,08	1		1 UBE	1	1,08
LMC-IRAMAT	0,8	0,0	0,06	0,13	0			0	-0,13
LEAD	0,4	0,0	0,03	0,06	0			0	-0,06

Affectation par rapport à (Formule – écart). Si égalité de la valeur, c'est l'UR qui a le moins d'attributions qui l'obtient.

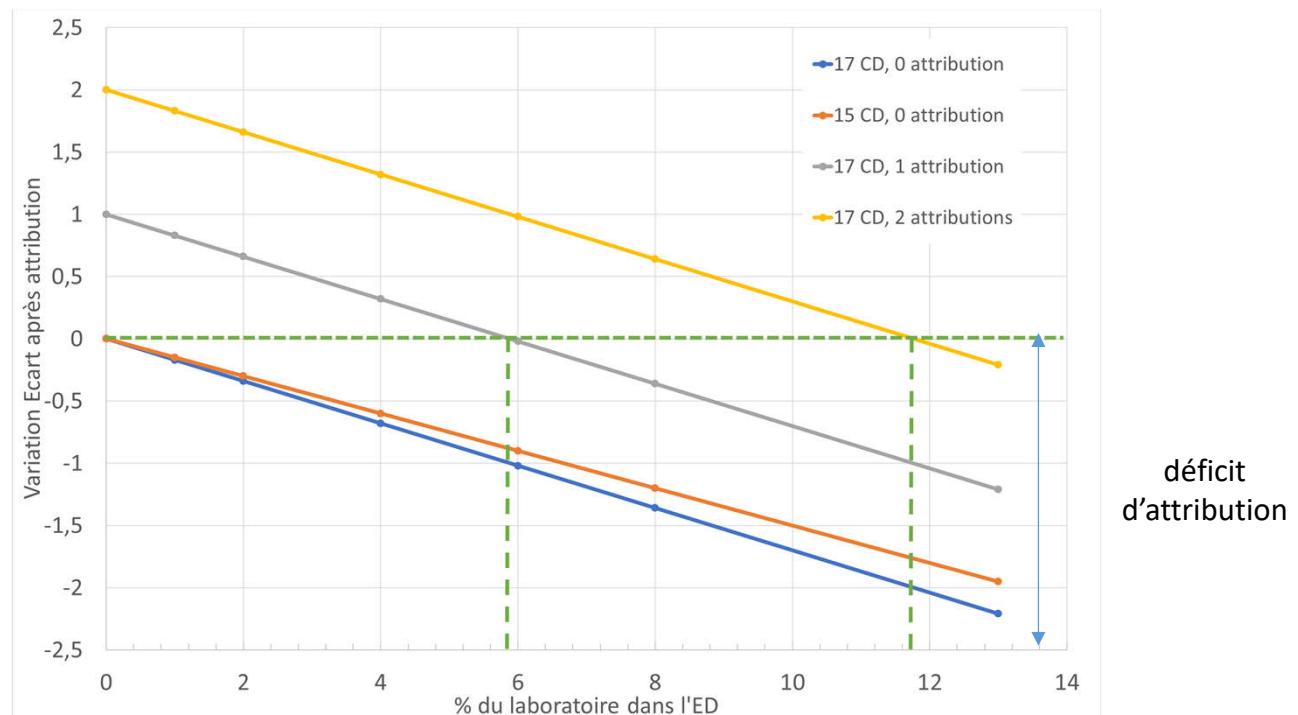
Ecart après attribution : si négatif, déficit d'attribution et si positif nombre d'attributions trop élevé par rapport au calcul

Point Contrats Doctoraux

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Critère de répartition : $(\% \text{HDR} + \% \text{soutenances thèses et HDR (4 ans)})/2 * \text{nombre de CD} / 100$

UR	%HDR 2025	%soutenances <2025	%total du laboratoire
Optique	7,84	6,88	7,36
DMA	10,20	9,04	9,62
AS2M	6,08	8,63	7,35
DISC	11,37	13,92	12,64
MN2S	9,61	5,65	7,63
TF	4,71	4,41	4,56
Energie	8,43	11,67	10,05
DRIVE	6,08	3,74	4,91
SINERGIES	1,96	1,87	1,91
ICB	9,02	9,39	9,20
IMVIA	8,43	13,81	11,12
LIB	5,10	3,63	4,36
CIAD	4,71	5,41	5,06
ELLIADD	0,78	0,87	0,83
ICMUB	4,51	1,11	2,81
LMC-IRAMAT	0,78	0,00	0,39
LEAD	0,39	0,00	0,20



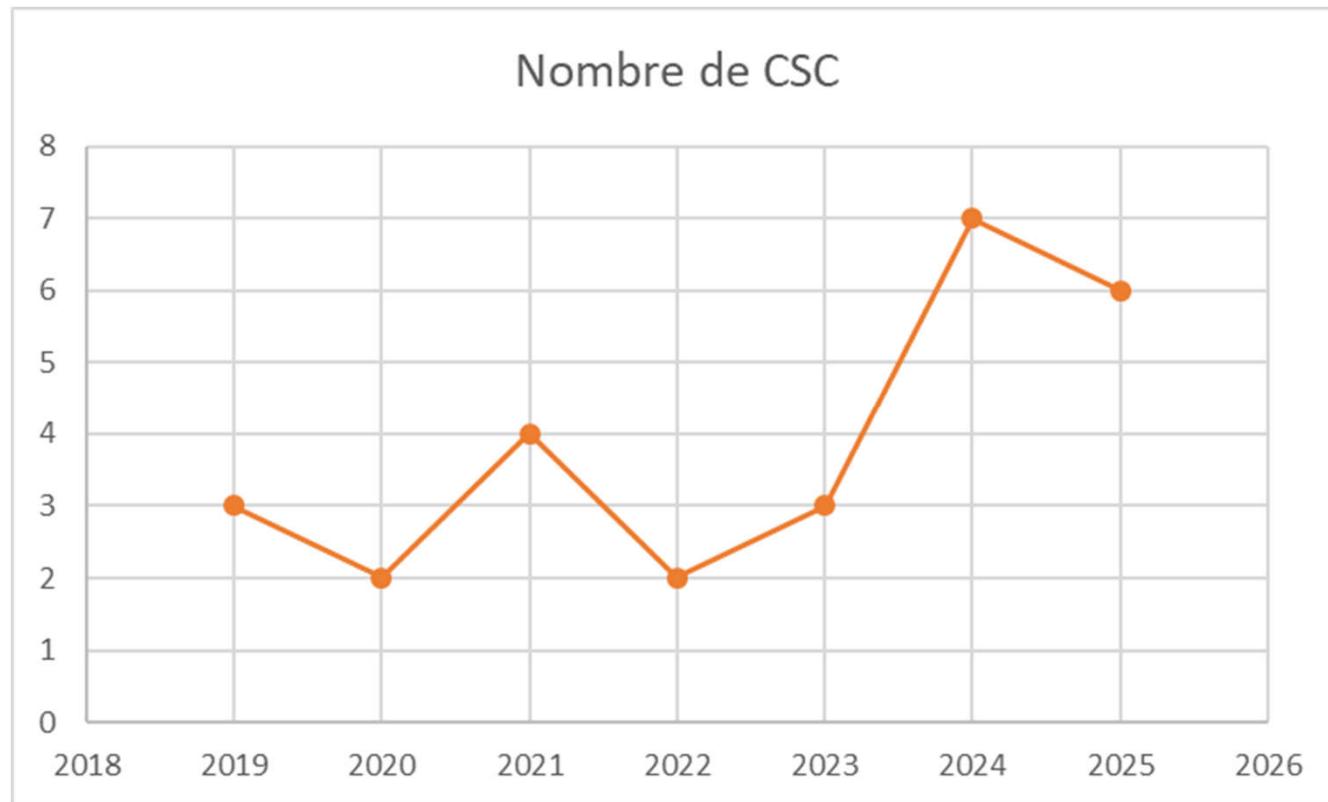
Ecart(n) = Attributions – $[(\% \text{HDR} + \% \text{soutenances thèses et HDR (4 ans)})/2 * \text{nombre de CD} / 100 - \text{Ecart}(n-1)]$
après
attribution

Point Contrats Doctoraux

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

Evolution du nombre de CSC



Vote : Réintégration des CSC dans le calcul ?

VII. Informations

Pour information

Finale régionale MT180 2026

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

OPIM

02/12/25 : appel à candidatures auprès de tous les doctorants inscrits ou en cours d'inscription en 2025/2026

Calendrier des journées de formation :

28 janvier (**Obligatoire**)

25 février

Date et lieu définis de la finale régionale :

Mardi 17 mars 2026, au théâtre Fontaine d'Ouche à Dijon.

Pour information

école doctorale sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Commission formation

1	Fabrice Sthal	Director ED SPIM	12	Nader Mbarek	LIB
2	Patrick Marquié	Deputy-Director ED SPIM	13	Ouassila Narsis	CIAD
3	Redwan Dahmouche	FEMTO-ST/AS2M	14	Lucas Dembinski	ICB NFC
4	Marie-Laure Betbeder	FEMTO-ST/ DISC	15	Zoe Lepoutre	PhD student UMLP/FEMTO TF
5	Xavier Roizard	FEMTO-ST/ DMA	16	Hugo Castaneda	PhD student UBE/ImViA
6	François Lanzetta	FEMTO-ST/Energy	17	Romain Morel	Phd student UMLP/FEMTO Optics
7	Jérôme Dejeu	FEMTO-ST/MN2S	18	Ibrahim Diarra	PhD student UBE/LIB
8	Pierre-Ambroise Lacourt	FEMTO-ST/Optics	19	Adesuwa Ebuehi	PhD student UMLP/FEMTO AS2M
9	Samuel Margueron	FEMTO-ST / TF	20	Rédha Mahamdi	PhD student DRIVE/UBE
10	Mahdi Madani	ImViA	21	?	PhD student UTBM?
11	Valérie Dos Santos Martins	DRIVE	22	?	PhD student?

- Caroline Delamarche (Manager of the doctoral office, UTBM), Emilie Faivre (Office of Doctoral Studies, Besançon)

VIII. Questions diverses

SPIM

Merci à tous pour votre
attention et votre
investissement pour l'ED

<http://spim.ubfc.fr>